amis lecteurs

# SUPPLIQUE HUMORISTIQUE

C'est de la grille qu'aujourd'hui je vais parler, De la grille de la mairie tellement décriée. Véritable terreur des personnes agées. Lire au travers du grillage est un exploit technique, Car c'est une drôle de gymnastique A laquelle il faut se livrer pour parcourir un texte entier. Les mots jouent à cache-cache derrière les mailles hexagonales Et semblent prendre un malin plaisir à se dérober, Ce qui entraine votre corps dans un mouvement infernal. Au bout d'un moment votre regard est vitreux Les larmes affluent dans vos yeux, C'est le brouillard, on devient nerveux. Les dodelinements de votre tête vous donnent le tournis. Hébèté, vous abandonnez la lecture, En revanche, vous partez avec un torticolis, C'est la rançon de cette aventure. Mais si vous le voulez bien, restons sérieux, Ensemble disons, pitié pour nos yeux, pitié pour nos vieux.

A. GUIGARD

## L' AUTRE NOEL

Noël, est un beau jour pour les petits enfants. Mais combien sont heureux dans ce monde géant !

Ce bel enfant jouflu entouré de jouets Devant sa panoplie de policier parfait Ne sait pas s'amuser avec tous ses cadeaux Car il en a beaucoup, car il en a de trop.

Dans ce pays lointain, cet enfant aux grands yeux N'attend pas de jouet pour devenir heureux Dans cette nuit glaciale blotti contre sa mère Il n'attend qu'une chose, le retour de son père.

Dans ce monde en folie, où la guerre détruit tout La tendresse d'un père, vaut bien tous les joujoux.

DENISE

=!=!=!=!=!=!=!=

# RUGBY CLUB CANTON DE L H U I S

Les résultats du R.C.C.L., en cette première moitié de saison, sont encourageants.

La'l est en tête de sa poule (8 victoires et 1 nul) avec 3 points d'avance sur ECULLY.

La 2 est 2ème, à 2 points du RHONE SPORTIF, la seule équipe à avoir battu LHUIS.

Les Cami, quant à eux se défendent tant bien que mal, face à des équipes alignant le maximum de cadets autorisé (10). A signaler que le nombre de licenciés à LHUIS augmente (ils sont 13), les autres étant de SAULT.

Les benjamins, confiés à SAULT BRENAZ (vu le nombre restreint), eux ne se débrouillent pas si mal puisque dans tous les tournois, ils terminent à la 2ème place, derrière l'U.S.B.

Pour soulager un peu les finances, le R.C.C.L. organisera son concours de belote à la salle des fêtes de <u>SAINT BENOIT</u>, le 29 JANVIER à 20 heures.

> Concours avec lots cumulés. Gratinée et tripes seront au rendez-vous.

D'autre part, vous pouvez vous procurer auprès de BABOLAT Gérard, les cartes de supporters (100 frs) qui donnent droit à l'entrée à tous les terrains où joue le R.C.C.L. (cartes valables pour le championnat de FRANCE).

Le Président, les dirigeants et les joueurs du R.C.C.L. souhaitent à tous, leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année.

## ECHO DU NANT

Le bureau remercie toutes les personnes qui lui ont adressé des dons. Il adresse à tous ses meilleurs voeux pour l'AN NOUVEAU.

La remise des diplômes aura lieu le SAMEDI 8 JANVIER, salle de la Mairie de LHUIS, à 20 heures.

Tous les membres de l'ECHO DU NANT y sont invités.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE 10/12/82

Excusés : Mme Favre - Mrs Terrier et Grisillon.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de permis de construire présentée par Mr Bourret Marcel, pour l'extension d'un logement d'habitation (Le Poulet).

Mr le Maire présente ensuite un état des divers travaux en cours dans les bâtiments communaux.

Maison forestière : logement de l'employé ONF.

Les travaux programmés sont achevés.

Le Conseil av it prévu un investissement de 300 000 F pour cette opération subventionnée a 50 % par l'ONF.

Voici le détail des dépenses règlées, (subvention à déduire).

	the company of the co	286	890	F	
-	Plomberie (Traina)				
	Electricité (Ramel)		788		
-	Chargente (Catcel)		62I		
-	Menuiserie (Pouchoy)	13	292		
-	Plätrerie - peinture (Vallin)	22	I45		
-	Maçonnerie (Conand)		812		
	Notaire (Me Darmet)		125		
-	Architecte (Bonnard Manig.)		352		
-	Acquisition;;;;;	170	000	F	

Le Conseil examine certaines factures dépassant le devis initial. Constatent que pour l'essentiel, ces dépassements correspondent à des travaux faits non prévus au départ, il les accepte, en formulant le souhait d'une meilleure définition du travail à commander et d'un descriptif plus précis qui aboutissent à des dépenses finales qui soient le plus près possibles des dépenses annoncées.

#### SALLE BOYVALENTE

Les travaux de maçonnerie et de couverture, (gros oeuvre) sont en voie d'achèvement.

Les verdements suivants, sous forme d'accomptes provisionnels, ont déjà été effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Honoraires d'architectes :			
Bonnard Manig	78	715	F
Curvat (béton)			
Document arpentage:	1	853	F
Démolition : - Barbaret	25	000	F
Naçonnerie : Fognini Magoni	554	715	F
Pompe à chaleur : captage	II	760	F
soit une dépense totale de	59I	707	F

Ces dépenses ont été financées de la façon suivante :

	Emprunt Caisse des dépôts	IOO	000	F
	Emprunt Caisse d' Epargne	300	000	F
-	Autofinancement communal	406	000	F
	Lère moitié de la subvention EPR	189	000	$\mathbf{F}$
_	60 % de la subvention de Conseil Général	97	200	F
	I	092	200	F

Restent donc disposibles 300000 F qui vont être affectés au paiement des travaux de couverture entre autres.

La suite des dépenses sera couverte par d'autres emprunts prévus, le solde des subventions à encaisser et l'autofinancement communal.

### FORET COMMUNALE

## Coupes affouagères :

46 personnes sont inscrites pour 47 l'an passé. Le Conseil délibère pour fixer le prix à demander & chaque postulant.

Tenant compte de la qualité des lots à couper, des travaux engagés par la commune sur le chemin d'accès : élagage - assainissement - empierrage (à terminer), le Conseil Municipal décide de fixer le prix de chaque coupe à 200 F(Ivoix contre : Mr Vuillerod Jean).

La somme sera perçue par le garde, puis en fonction des candidatures confirmées, les responsables affouagistes et le garde forestier procèderont au découpage des lots et au traçage, puis, à leur attribution.

Le Conseil Municipal demande à ce que les coupes données l'an passé soient achevées.

Il est rappelé que ce bois ne peut être commercialisé.

#### Entretien de la forêt communale :

Le Conseil prend connaissance du plan élaboré par l'agent ONF pour l'année 83:

nettoyage - plantations - reboisement (2 000 plants: I 000 hêtres et I 000 sapins fournis par l'ONF), pour un coût (travail) de 8 500 F.

Le Conseil, après discussion, approuve ces travaux.

## Vente d'une coupe de bois :

EELe a produit la somme de IO 400 F.

#### LOCATION DE PRESBYTERE

Le Conseil, sur demande du commissaire adjoint de la République, prend une délibération pour modifier le projet de bail élaboré lors de sa dernière séance, de façon à le mettre en conformité avec la loi Quillot, récemment promulguée.

P.O.S.

Il faut déterminer les pardelles qui feront partie de périmètre

de protection des captages. Après recensement de ces parcelles, une information sera fournie au géomètre chargé de l'élaboration de document.

OUVERTURE DE CARRIERE

Une délibération est prise pour demander à la DDA l'autorisation de défricher la parcelle à louer (éventuellement) à la Société Morel (Sault Brénaz).

CHEMINS DE RANDONNEES

Mr le Commissaire de la République sollicite l'accord de la municipalité pour qu'un certain nombre de chemins se trouvant sur le territoire communal soit ouvert aux randonneurs (pédestres ... ou équestres) et que la Commune s'engage à en assurer le libre accès, leur entretien étant à la charge des associations utilisatrices.

Le Conseil Municipal n'est pas hostile à une forme de loisir qui peut avoir un intérêt certain pour le développement touristique de la Commune. Mais, s'il donne volontiers son accord pour les chemins communaux, il refuse de s'engager pour les chemins privés, pour lesquels c'est l'accord des propriétaires qui doit être sollicité.

QUESTIONS DIVERSES

A propos du toit de la salle des fêtes, Mr Déglise se fait l'écho de l'étonnement de nombreuses personnes qui ne comprennent pas que, dans le périmètre protégé de l'église, (site classé), de tels matériaux et une telle couleur aient pu être acceptés, alors que nombre de gens ont été victimes de tracasseries outrancières pour leurs constructions individuelles.

Le choix des matériaux de couverture a été dicté par un souci d'économie. Chacun peut comprendre quel renchérissement aurait représenté une couverture en tuiles écailles avec la charpente nécessaire à son su port.

Quant à leur couleur, de même que tout ce qui concerne l'aspect extérieur de bâtiment, la décision définitive incombe toujours à l'ingénieur des Bâtiments de France, responsable de la protection du site.

SOU DES ECOLES

Malgré le handicap de devoir l'organiser en dehors de Lhuis, le dîner dansant a connu un réel succès qui comble les organisateurs.

Le Sou des Ecoles remercie ceux qui, en y participant, lui ont témoigné un soutien qui, au fil des manifestations, ne se dément pas.

Quelle belle récompense pour tous les efforts déployés et quel encouragement à continuer !

Le Bureau se félicite de la bonne participation des familles à la réussite de cette activité et de l'excellente ambiance qui a régné tout au long de son déroulement. Il remercie tous ceux qui y ont contribué.

La Fête de Noël s'est déroulée aussi dans la joie enfantine et une ambiance plus chaude que la température. Merci à tous ceux qui ont aidé, à la Municipalité pour le goûter offert aux enfants, et bien sûr, au Père Noël, un peu en retard... (in avait oublié quelques jouets)!

A tous, le Sou des Ecoles adresse ses meilleurs voeux pour 1983. Il wous donne rendez-vous pour les prochaines manifestations publiques qu'il organisera : fête sportive, kermesse, en attendant de pouvoir vous réunir nombreux fin 83 pour une soirée aussi sympathique que celle que nous venons de vivre, et cette fois, à Lhuis, dans la nouvelle salle polyvalente.